# Lien entre immigration et délinquance : les 10 preuves scientifiques et sourcées



Article rédigé par Le Salon Beige, le 22 février 2020

Source [le blog jereinforme.fr] La bien-pensance et les médias ont systématiquement cherché à contredire cette vérité. La justice a essayé de faire taire, en vain, certains comme Eric Zemmour et Jean-Marie le Pen sur ce sujet. <u>Voici 10 preuves scientifiques et sourcées</u> sur ce sujet :

Contrairement aux Etats-Unis où les statistiques raciales sont publiées et accessibles très facilement, le tabou des statistiques ethniques en France rend difficile l'étude de ce phénomène. Pourtant, quand on creuse réellement, on découvre qu'il existe des dizaines de chiffres permettant d'affirmer sans équivoque que la surdélinquance des individus d'origine étrangère existe.

Précisons pour commencer que la surdélinquance se retrouve à la fois auprès des étrangers, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la nationalité française, et auprès des immigrés ou descendants d'immigrés d'ascendance extra-européenne (majoritairement africaine également). Il ne s'agit pas ici d'évoquer les causes ce phénomène (même si nous verrons rapidement que le facteur social n'est pas une bonne explication) mais simplement de faire un constat rationnel à partir des chiffres. Voici donc 10 preuves du lien entre immigration et délinquance.

Preuve 1 : la surreprésentation de la criminalité étrangère selon le Ministère de l'Intérieur

En janvier 2019, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a publié sa 3e édition du bilan statistique « <u>Insécurité et délinquance</u> » pour l'année 2018. C'est une analyse des faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie en 2018. On y trouve pour les différents types de crimes et délits le pourcentage d'étrangers mis en cause. Bien entendu, les immigrés et descendants d'immigrés ne rentrent pas dans cette catégorie. Ainsi, alors que les étrangers représentent environ 6% de la population française, ils représentent :

- 16% des mis en cause pour homicides
- 15% des mis en cause pour coups et blessures volontaires
- 14% des mis en cause pour violences sexuelles (viols, tentatives de viol et agressions sexuelles)
- 17% des mis en cause pour vols avec armes
- 32% des mis en cause pour vols violents sans armes
- 27% des mis en cause pour vols sans violence
- 27% des mis en cause pour cambriolages
- 26% des mis en cause pour vols d'accessoires et dans les véhicules
- 14% des mis en cause pour "escroqueries et infractions assimilées"

Par ailleurs, alors que les étrangers originaires de pays d'Afrique correspondent à 3% de la population vivant en France, ils représentent :

- 9% des mis en cause pour coups et blessures volontaires
- 11% des mis en cause pour vols avec armes
- 24% des mis en cause pour vols violents sans armes
- 17% des vols sans violence contre les personnes
- 13% des mis en cause pour cambriolage
- 18% des mis en cause pour vols d'accessoires et dans les véhicules
- 8% des mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées

On peut conclure de ces chiffres que les étrangers sont en moyenne 3 fois plus souvent mis en cause pour homicides que les Français, et 8 fois plus souvent mis en cause pour vols violents sans armes.

Preuve 2 : le pourcentage d'étrangers parmi les mis en causes selon l'ONDRP

Chaque année, l'ONDRP publie un <u>rapport annuel</u>. De 2009 à 2013, on trouvait dans ce rapport le pourcentage d'étrangers parmi les mis en cause pour crimes et délits non routiers (hors infractions à la législation pour les étrangers), par la police. Voici les chiffres qu'on obtenait :

2009: 15,7%
2010: 16,4%
2011: 17,9%
2012: 18,6%
2013: 20,2%

A partir de 2014, alors que la proportion d'étrangers mis en cause augmentait d'environ 1% chaque année, le chiffre n'est plus publié dans le rapport annuel. Par ailleurs, l'ONDRP va même disparaître d'ici la fin de l'année 2020, selon <u>un communiqué récent</u>.

## Preuve 3 : l'étude de Hugues Lagrange

En 2010, le sociologue Hugues Lagrange publie "Le déni des cultures", un ouvrage qui jette un pavé dans la mare puisqu'il ose pour une fois étudier le facteur culturel (et non le facteur social inconditionnellement invoqué par la gauche) pour expliquer les problèmes posés par l'immigration et son intégration, notamment la délinquance. Lagrange a effectué une enquête auprès de plus de 4500 adolescents habitant dans les quartiers sensibles d'Ile-de-France, dans le XVIIIe arrondissement et dans la périphérie de Nantes. Sa conclusion est très claire: A statut social égal, « les adolescents éduqués dans des familles (originaires de pays) du Sahel sont trois à quatre fois plus souvent impliqués comme auteurs de délits que les adolescents élevés dans des familles autochtones; et ceux qui sont éduqués dans des familles maghrébines, deux fois plus ».

#### Sources:

- Lagrange Hugues. Déviance et réussite scolaire à l'adolescence. In: Recherches et Prévisions, n°88, 2007. pp. 53-70.
- Hugues Lagrange, 2010, Le déni des cultures, Paris, Seuil

#### Preuve 4 : l'étude de Sebastian Roché sur le lien entre immigration et délinquance

L'enquête de délinquance autorapportée conduite en 2000 par M. Sebastian Roché et publiée dans *La Revue Internationale de Criminologie* apporte également des chiffres sur le sujet de la délinquance des jeunes d'origines étrangère en France :

• Les jeunes d'origine maghrébine sont presque deux fois plus nombreux que les Français autochtones à commettre plus de dix actes peu graves.

- Les jeunes d'origine maghrébine sont presque trois fois plus nombreux que les Français autochtones à commettre plus de trois actes graves.
- 68% des délits peu graves sont commis par des adolescents dont un parent ou les deux sont nés en France.
- 32% des actes peu graves sont commis par des personnes dont les deux parents sont nés hors de France.
- 54% des actes graves sont commis par des adolescents dont un ou deux parents sont nés en France.
- 46% des actes graves sont commis par des jeunes dont les deux parents sont nés hors de France
- Les jeunes d'origine étrangère ne sont pas l'objet d'un contrôle policier plus fort dès lors qu'on contrôle le nombre de délits commis.

(...) Source : <u>Sebastian Roché. Ethnicité et délinquance des jeunes en France</u> : Une question politique à la lumière des résultats d'un enquêt auto-déclarée. Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique, Polymedia Meichtry SA 2004, pp.3-28.

Preuve 5 : l'étude de Roché et Dagnaud sur les dossiers judiciaires dans l'Isère

Selon l'étude menée entre 1985 et 2000 sur les dossiers du tribunal de Grenoble par des chercheurs du CNRS : les Français autochtones sont 2 fois plus victimes de faits graves qu'ils n'en sont les auteurs. Les Africains d'origine (Afrique du Nord et subsaharienne) sont auteurs de faits graves trois fois plus qu'ils n'en sont victimes.

L'étude montre également que 66,5% des mineurs jugés ont un père né à l'étranger (pour 49,8% dans un pays du Maghreb), et 60% ont une mère née à l'étranger.

Ces résultats font donc apparaître une très large sur-délinquance des jeunes issus de l'immigration, puisqu'en 1999 selon l'Insee, l'Isère n'est pas un département particulièrement marqué par l'immigration : celle-ci représente 6,1 % de la population. Deux tiers des mineurs délinquants sont d'origine étrangère alors qu'ils représentent une proportion largement minoritaire.

Notons aussi que selon les études de Roché, <u>l'origine sociale n'explique pas tout</u>. «Certes, 80% des jeunes délinquants d'origine maghrébine ont des parents ouvriers ou employés, souligne-t-il. Mais, à niveau socio-économique équivalent, les enfants d'immigrés sont plus délinquants que les autres. L'échec scolaire et un rapport difficile à l'autorité représentent des facteurs déterminants.»

Ainsi, <u>même chez les enfants de cadres supérieurs sans enjeu de précarité</u>, il y a davantage de comportements délictueux chez ceux dont un parent serait né sur le continent africain par exemple.

Source : <u>Dagnaud M., Roché S. (2003)</u>, Mineurs et justice : Analyse des dossiers judiciaires des auteurs mineurs de délits graves jugés dans l'Isère de 1985 à 2000, rapport de recherche pour France 5, Grenoble, CERAT-PACTE, 25 p.

### Preuve 6: le fichier Canonge

Le Système de traitement des infractions constatées (STIC) est un fichier de police informatisé français du ministère de l'Intérieur regroupant les informations concernant les auteurs d'infractions interpellés par les services de la police nationale. Dans le cadre du STIC, le *logiciel Canonge* permet de rassembler dans un même fonds documentaire le signalement des auteurs d'infractions, comprenant en particulier des renseignements sur la couleur des yeux ou des cheveux, la présence de signes particuliers, les photos anthropométriques, ainsi que le type ethnique. On sait qu'en 2006 à Paris, <u>le fichier Canonge</u> comprenait environ 103 000 hommes, dont 29% de Nord-Africains et 19% de Noirs, mais seulement 37% de Blancs. Le lien entre immigration et délinquance est ici très clair.

#### Preuve 7 : l'origine des détenus selon l'INSEE

Selon une <u>étude publiée par l'INSEE en 2000</u>, près de 40% des détenus avaient un père né à l'étranger ou dans les anciennes colonies, et un quart dans un pays du Maghreb. Les hommes nés à l'étranger sont également deux fois plus nombreux en prison que dans l'ensemble de la population : 24 % contre 13 %. C'est particulièrement le cas des hommes nés au Maghreb, qui représentent 11,6% de la population carcérale mais seulement 5,4% de la population.

Source : Francine Cassan, Laurent Toulemon et Annie Kensey, « L'histoire familiale des hommes détenus », Insee Première, Insee, no706, avril 2000, p. 1-4

## Preuve 8 : le pourcentage de détenus musulmans

L'un des chiffres qui fait souvent débat est le pourcentage de musulmans parmi les détenus dans les prisons françaises. Un article publié dans le *Washington Post* en 2008 estimait que "60% à 70%" des détenus étaient musulmans en France. Ce chiffre était repris la même année par *Le Monde* dans un article.

Le sociologue Farhad Khosrokhavar avançait des chiffres du même ordre de grandeur dans son ouvrage "L'islam dans les prisons" paru en 2004. On pouvait y lire que dans les prisons françaises, le taux de prisonniers musulmans dépassait "souvent les 50 %, avoisinant parfois les 70 %, voire les 80 % dans les prisons proches des banlieues, soit huit prisonniers sur dix". Lors d'une Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes en février 2015, Khostokhavar réaffirmait son avis sur la disproportion considérable existant entre le pourcentages de musulmans dans la population et dans les prisons :

"Lorsque j'ai évoqué, en 2004, la fourchette de 40 à 60 % de détenus musulmans, cela a créé un tollé, car ni l'administration pénitentiaire ni l'opinion publique n'avaient d'idée à ce sujet : pour la première fois, on pointait du doigt un phénomène de société massif, qui avait échappé à la vigilance des uns et des autres. En réalité, peu importe le chiffre exact : ce qui compte, c'est la disproportion entre le nombre de musulmans dans les prisons et les 7 à 8 % de personnes qui se réclament de l'islam en France. Nous pourrions connaître le chiffre exact si nous avions la possibilité de mener des enquêtes statistiques exhaustives en France, mais la loi ne nous y autorise pas."

Source : <u>Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes</u> (Mardi 10 février 2015). Audition, ouverte à la presse, de M. Farhad Khosrokhavar, directeur de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales

Cela paraît donc difficile d'avoir un chiffre précis, mais on peut au moins avoir une borne inférieure : en effet, dans une lettre de septembre 2018, la ministre de la Justice Nicole Belloubet avançait que un détenu sur quatre (25,81% de la population écrouée hébergée à cette période) avait fait la démarche de s'inscrire au dispositif de restauration adapté pendant le mois de ramadan.

Ce chiffre est donc une estimation minimale de nombre de détenus musulmans, car un certain nombre de musulmans ne s'inscrivent pas au dispositif, <u>comme le confirme</u> Samia El Alaoui, aumônière musulmane interrégionale des prisons du Nord, qui rattrape "les non-inscrits en leur distribuant quand même des colis de rupture de jeûne", avec son mari Hassan. Elle estime que sur le plan des colis, "on dépasse de 15 à 20% les chiffres des inscrits".

#### Preuve 9 : le pourcentage de détenus étrangers

Une autre preuve du lien entre immigration et délinquance est le nombre de détenus de nationalité étrangère en France. Les <u>données du ministère de la Justice</u> révèlent que 22% des détenus sont étrangers : 14.964 ressortissants étrangers sont détenus dans les prisons françaises, sur un total de 69077 détenus au 1er février

2017. Parmi eux, quatre pays d'origine rassemblent 42% de l'ensemble des ressortissants étrangers. Il s'agit de l'Algérie (1954 détenus), du Maroc (1895), de la Roumanie (1496) et de la Tunisie (1102).

#### Preuve 10: les viols à Paris selon l'ONDRP

L'étude intitulée "Les viols commis à Paris en 2013 et 2014 et enregistrés par les services de police", effectuée par l'ONDRP, porte sur sur un échantillon de 688 viols commis dans la capitale et qui ont fait l'objet d'une plainte. Parmi les mis en cause dans les affaires de viols sur majeurs dont la nationalité est connue, 52% sont de nationalité étrangère. Concernant les viols sur mineurs, la part d'étrangère est de 22%. Ces pourcentages considérables sont à comparer avec la part de la population de nationalité étrangère en France, *qui est de 6*%!

Notons tout de même que ces statistiques se basent uniquement sur les viols déclarés aux autorités, qui sont une minorité des viols. Rappelons également que ces statistiques ne nous permettent pas d'avoir des informations sur l'origine des mis en cause de nationalité française, qui peuvent tout à fait être nés étranger à l'étranger.

Pour finir, notons que selon <u>l'étude du psychiatre Patrice Huerre</u> publiée au début des années 2000, 72% des « tournantes » en France sont commis par des violeurs d'origine maghrébine ou subsaharienne. Pour la question de l'appartenance ethnique des familles, 52% sont originaires des pays du Maghreb, 20% d'Afrique Noire, le restant des sujets étant issu de familles d'origine française.

#### Conclusion

Qu'il s'agisse des étrangers, des immigrés ou des fils d'immigrés, qu'il s'agisse des crimes, des viols, des actes peu graves ou des vols, le lien entre délinquance et immigration est mis en lumière par de multiples preuves (...).

22/02/2020 07:00